

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement no. 011-2025 intitulé:

RÈGLEMENT NO.011-2025

Règlement numéro 011-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit de 8h30 à 16h30 à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, ce 8^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 16^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Claudine Babineau, OMA
Greffière